



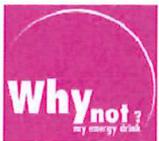
VISA ASAF N° : 050



Rallye 6^{ème} de Tournai



CONTACT : Ronald Smette 0476/241264



Investissement Forcer Environnemental



COORDONNÉES GPS : LATITUDE 50.61515 - LONGITUDE 3.338845

N°D'ENTREPRISE : 0501.559.680

Les 19 et 20 mai 2018

ADRESSE DE L'EPREUVE : Ets Cantraine - Rue Grande couture, 1 - 7501 ORCQ (Zoning Tournai Ouest)

REGLEMENT TYPE "RALLYES" (DE TYPES "B" et "B-Short")

EPREUVE : Rallye de TOURNAI
VISA ASAF N° : 050
DATE : 19 et 20 mai 2018
ORGANISATEUR : EuroMétropole Position
N° D'ENTREPRISE : 0501.559680

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES :

Garage Ets CANTRAINE, rue de la Grande Couture, 1 – 7501 ORCQ (Zoning Tournai Ouest)
Coordonnées GPS : Latitude 50.61515 ; Longitude 3.338845

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général
R.S.G. = Règlement Sportif Général.
R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

REGLEMENT PARTICULIER

I. TIMING (Dates et Heures)

- **06 avril 2018** : Parution du Règlement Particulier :
- **09 avril 2018** : **Date de début des engagements** :
- **24 avril 2018** : **Fin de la période des engagements assurés pour les "engagés prioritaires"** :
- **15 mai 2018 à 12h** : **Clôture des inscriptions à droits simples** :
- **15 mai 2018 à 18h** : Attribution des numéros :
- **15 mai 2018 à 19h** : Affichage de la liste des engagés : au café le Régina, place Crombez 6 à 7500 TOURNAI ;
- **19 mai 2018 à 9h00** : Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif (licences, cartes d'identité, permis de conduire), délivrance des Titres de participations "TP-B" et "TP-A4" et "TP-A3", distribution du road-book et des documents "assistance" :
- **19 mai 2018 à 9h15** : Début des reconnaissances :
- **19 mai 2018 à 12h** : Clôture des inscriptions à droits majorés :
- **19 mai 2018 à 14h** : Ouverture des VT :
- **19 mai 2018 à 15h** : Clôture de la distribution des road-book et du contrôle administratif :
- **19 mai 2018 à 19h** : Clôture des VT et fin des reconnaissances :
- **19 mai 2018 à 19h30** : Fermeture du secrétariat :
- **20 mai 2018 à 6h30** : Réouverture du secrétariat et des éventuelles VA et VT complémentaires :
- **20 mai 2018 à 7h00** : Fermeture des VA et VT complémentaires :
- **20 mai 2018 à 7h10** : Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés :
- **20 mai 2018 à 7h20** : Ouverture du parc fermé de départ :
- **20 mai 2018 à 8h00** : Départ de la première voiture PH pour la 1^{ère} boucle :
- **10 minutes après le dernier PH** : Départ de la 1^{ère} moderne
- **20 mai 2018 à 12h21** : Départ de la première voiture pour la 2^{ème} boucle :
- **20 mai 2018 à 16h32** : Départ de la première voiture pour la 3^{ème} boucle :
- **20 mai 2018 à 17h56** : Arrivée de la première voiture PH ; La 1^{ère} moderne arrivera 10 minutes après ;
- Affichage des résultats : 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture ;
- Officialisation des résultats : 30 minutes après l'affichage des résultats ;
- Proclamation des résultats : 30 minutes après l'officialisation des résultats ;

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL **EuroMétropole Position** Organise, les 19 et 20 mai 2018, la 6 ème édition du Rallye de Tournai. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course	SMETTE Ronald	Lic ASAF n° HT 391
- Directeur de course adjoint	MIDAVAINÉ Johan	Lic ASAF n° HT 387
- Directeur de la sécurité	VERCRUYSSÉ Pierre	Lic ASAF n° HT 392
- Directeur de la sécurité adjoint	CLARION Franck	Lic ASAF n° HT 393
- Secrétaire du meeting	GAILLET Laurence	Lic ASAF n° HT 399

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- Collège des Commissaires Sportifs

Président	WALBRECQ Laurent	Lic ASAF n° HT 022
Membres	ROQUET Michel	Lic ASAF n° NA 951
Stagiaire	ROQUET Junior	Lic ASAF n° NA 853

- Collège des Commissaires Techniques

Président	DAELS D	Lic ASAF n° NA 944
Membres	TOURNAY F	Lic ASAF n° HT 231

TOURNAY P	Lic ASAF n° HT 365
DAUBERSY G.	Lic ASAF n° NA 869
GOSSELIN J.L	Lic ASAF n° HT 390
LEJEUNE R.	Lic ASAF n° HT 227

Stagiaire	DENEUFBOURG F.	Lic ASAF n° HT 241
Secrétaire	DENEUFBOURG P.	Lic ASAF n° HT 226
- Inspecteur "Sécurité "	GREUSE Daniel	Lic ASAF n° HT 209
- Observateur ASAF	GEILENKIRCHEN Noël	Lic ASAF n° LG443

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents	SOYEZ Alain	Lic ASAF n° 211
------------------------	-------------	-----------------

- Responsable EC1	JONIAUX Luc	Lic ASAF n° 367
- Responsable EC2	DELAUNOIS Alain	Lic ASAF n° 662
- Responsable EC3	MONTAINE Bruno	Lic ASAF n° HT 387
- Responsable EC4	DELMOTTE Damien	Lic ASAF n° HT 397
- Chef de Sécurité EC1	JONIAUX Michaël	Lic CAS n°20269
- Chef de sécurité EC2	DACQUIN Sandrine	Lic CAS n°20723
- Chef de sécurité EC3	DROUILLON Arnaud	Lic CAS n°20975
- Chef de sécurité EC4	DELMOTTE Bruno	Lic CAS n°20973

Secours médicaux

- Equipe médicale : CRS Christian DUVILLE
- Ambulances : Paramédical Nombre : 1
Wallonie Ambulances Nombre : 4

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le rallye de Tournai est une épreuve "OPEN" (ouverte aux étrangers) de type B comptant pour le championnat de la Province du Hainaut, pour le championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour le Challenge C.S.A.P.H., pour le Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF et pour le challenge Bruno THIRY.

Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).

Art. 4. Description du parcours

- 2 boucles identiques et une 3ème boucle comportant uniquement les 2 premières EC ;
- Les 2 premières boucles comptent chacune 123,300 km dont 51,900 km d'étapes de classement et la 3ème boucle, laquelle ne comportera que les 2 premières spéciales, comptent une longueur de 59.900 km dont 30,000 d'étapes de classement ;

EC 1 : 15,000Km (89 % asphalte, 11 % non revêtus)
EC 2 : 15,000Km (98 % asphalte, 2 % non revêtus)
EC 3 : 15,000Km (100 % asphalte, 0 % non revêtus)
EC 4 : 6,900 Km (100 % asphalte, 0 % non revêtus)

- Total : 306,500 Km, dont **133,800** Km d'ES, comprenant 2 % de chemins non revêtus en dur.

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des "Vérifications" et de la fiche "Copies des licences" de l'équipage (voir "Engagement Type" Rallye), DEVRA parvenir, **par voie postale** au plus tôt le **09 avril 2018** et, au plus tard, le 15 mai 2018 avant 12 H 00, à « [Ets CANTRAINE, rue de la Grande Couture, 1 à 7501 ORCQ](#) ».

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 15 mai 2018 à 12 heures (Attention aux délais bancaires).

N° BE32 7512 0629 5802 Intitulé : **EuroMétropole Position avec la communication des noms Pilote-Copilote**
Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 19/05/2018 à 12 heures, moyennant le paiement d'une majoration. (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b)

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

5.2. Nombres maximaux d'engagés

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 150 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes 30 (**20%**) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 150 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'Art. 5. 2, du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 24 avril 2018 à 20 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

5.3. **Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)**

- Le droit d'engagement pour les Div. 1, 2 et 3 s'élève à 330€
- Le droit d'engagement pour la Div. 4 s'élève à 380€
- Le droit d'engagement pour les Div. Prov'Historic (PH Classic et S/R) s'élève à 300€
- Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, Voir art. 5 du RTG).

5.4. **Remboursements**

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs

droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.

- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)**, **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

5.5. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 15 mai 2018 à 19h, au café « La Régina », place Crombez 6 à 7500 TOURNAI et ce jusqu'à 21h. Permanence tel au 0476/241264 jusque 21h30.

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribuées de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299**

Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le samedi 19 mai 2018 de 08h45 à 19h00 Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, **AVANT**, pendant et **APRES** le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité des juges de faits : Tous les membres du comité organisateur.

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

Fréquence : chaque boucle

Emplacement(s) : Notés dans le roadbook

C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est **INTERDIT**.

En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Art. 7. Parc fermé (voir Art. 15.1, du RPR)

Situation du parc fermé de départ : Ets CANTRAINE, rue de la Grande Couture, 1 à 7501 ORCQ.

Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions, auront lieu le 19 mai 2018 à partir de 14 heures, suivant l'heure indiquée sur la feuille des "Vérifications" ou suivant le timing défini qui sera communiqué lors des VA.

Emplacement : Ets CANTRAINE, rue de la Grande Couture, 1 à 7501 ORCQ

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course. (voir Art. 3.8, du RPR)

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : Ets CANTRAINE, rue de la Grande Couture 1 à 7501 ORCQ

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Ets CANTRAINE, rue de la Grande Couture 1 à 7501 ORCQ.

Art. 9. Vérifications administratives

A) Contrôle administratif obligatoire

Ets CANTRAINE, rue de la Grande Couture, 1 à 7501 ORCQ, dans le show room le 19 mai 2018 de 8h30 à 15h.

Documents à présenter :

- Carte d'identité ;
- Permis de conduire ;
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant
- "TP-B", "TP- A4", "TP-A3" (50 €), valables pour ce seul meeting (à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF) ;
- En vue d'obtenir un "TP- A3" (si nécessaire), licence RACB en cours de validité **OU** licence RACB/ASAF/VAS échue de l'une des cinq dernières années, d'un niveau suffisant **OU**, encore, attestation de dérogation signée par Président de la CSAP du club organisateur ou par le Président de l'ASAF (à présenter au Commissaire Sportif de l'ASAF chargé de la délivrance des "TP-..").

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-.." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.

Ces licences et "TP-.." étant STRICTEMENT réservées aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera d'entrer dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (E.N.P.E.A.)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale". Ces participants seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

B) Récupération des licences

En cours d'épreuve :

Ets CANTRAINE, à la Direction de course (voir fléchage)

En fin d'épreuve :

Ets CANTRAINE, à la direction de course (voir fléchage).

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc fermé.

Une somme de **25 €** pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux

concurrents ayant omis de récupérer leur licence (Voir Art. 2.1.12, du RPR).

V. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats

10.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 20 mai 2018 vers 21 heures dans le show room des Ets CANTRAINE, rue de la Grande Couture 1 à 7501 ORCQ

10.2. Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- 3 Premiers de la Division PH S/R
- 3 Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18)
- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 confondues)
- Première dame au classement général Div. 4
- 3 Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et copilote)
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- 3 Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et copilote)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et copilotes)

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 18 mai 2018 à 19 Heures, Ronald SMETTE, rue de la Marnière 99 à 7500 TOURNAI ou 0(032)476/241264
- A partir du 19 mai 2018 à 8 Heures, Ronald SMETTE, rue de la Grande Couture 1 à 7501 ORCQ, ou 0(032)476241264.

Art. 12. Tableau d'affichage

Dans le Show room des Ets CANTRAINE, au centre de l'épreuve.

VII. DIVERS

A) Road-book d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)

B) Programmes au centre du Rallye, au prix de 5€

C) Restauration au Centre du Rallye, pour logement et autre renseignement, à SMETTE Ronald au 0(032)476241264.

VIII. APPROBATIONS

Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art. 14.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Eddy Limbourg (Lic. ASAF n° 311) pour la CSAP.Hainaut., en date du 03/04/2018
- Puissant Jean-Claude (Lic. ASAF n° 957) pour l'ASAF, en date du 5 avril 2018.

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- , Greuse Daniel (Lic.ASAF N° Ht 209), en date du 24 mars 2018.

Club organisateur : EuroMétropole Position Epreuve : RA. de TOURNAI (Type B) Date : 19 & 20 mai 2018	N°
Bulletin d'inscription à renvoyer du 06/04/2018 au 19/05/2018 par pli postal à Ets CANTRAINE, rue de la Grande Couture, 1 à 7501 ORCQ	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION				
Engagement reçu *	Paiement reçu *	Ordre d'inscription*	Division*	Challenge B. Thiry <input type="checkbox"/> Seuls, les pilotes préinscrits auprès de l'ASAF peuvent y prendre part
Le / /	Le / /		Classe *	

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N° : ...

Code postal : Localité :

Accepte n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N° : ...

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

VEHICULE : Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée :cc

DIVISION	Division 1	Classe 1 (0 à 1400 cc) Min. A4	Classe 2 (+ de 1400 à 2000 cc) Min. A4	Classe 3 (+ de 2000 à 3500cc) Min. A3	
CLASSE	Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc) Min. A4	Classe 5 (+ de 1400 à 1600 cc) Min. A4	Classe 6 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	Classe 7 (+ de 2000 à 3500cc) Min. A3
	Division 3	Classe 8 (0 à 1400 cc) Min. A4	Classe 9 (+ de 1400 à 1600 cc) Min. A3	Classe 10 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	Classe 11 (+ de 2000 à 3500cc) Min. A3
	Division 4	Classe 12 (0 à 1600 cc) Min. A3	Classe 13 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	Classe 14 (+ de 2000 cc, non limités si moteur/culasse origine – si pas, limités à 3500cc) Min. A3	Classe 15 (=Div. 1 ou Div. 2 de + de 3500 cc, en pneus routiers) Min. A3
	Division PH Classic	Classe 16 (de 0 à 1600 cc) Min. A4	Classe 17 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A4	Classe 18 (+ de 2000 cc) Min. A4	
	Division PH S/R	Toutes Cylindrées Min. A3 (Cylindrée non limitée si moteur/culasse d'origine – si pas, limitée à 3500cc)			
	Division Histo/Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L (Cylindrée non limitée si moteur/culasse d'origine – si pas, limitée à 3500cc)			

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

Joindre votre palmarès et indiquer, au verso, la priorité dont vous pouvez bénéficier (engagement & numéro)

EPREUVE : Rallye de Tournai
 Date : 19 et 20 mai 2018

N° :

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____

Si pseudonyme : « »

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>											

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____

Si pseudonyme : « »

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>											

Le Pilote ci-dessus désigné certifie être inscrit au challenge B. THIRY (Chpt FWB, seulement)

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
..... CC

Compagnie d'assurance : Police n° :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité		
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier évtlt la liste des engagés)	
Casque/ HANS	EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	Commissaire Technique	
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :	
Ornement extérieur	Nom/Cachet :	
Echappement		
Protections des tuyauteries		
Poids	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Elargisseurs de voies		
Pneumatiques		